MAITRE D' OUVRAGE

Restructuration du domaine skiable d'Auron

Création d'une télécabine « Riou – Sauma longue » et de sa gare intermédiaire – secteur Chastellares

DOSSIER DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM DE NICE COTE D'AZUR

2.3 Résumé non technique de l'évaluation environnementale



INGENIERIE

TPF ingénierie
Dpt Environnement & Territoires

SOMMAIRE

I - RESUME NON TECHNIQUE 3

I.1. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 3
I.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET CARACTERISTIQUES DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHEES 9
I.3. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ETUDIEES 10
I.3.1. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES 10
I.3.2. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA CONCEPTION DU PROJET PERMIS PAR LA MISE EN COMPATIBILITE 10
I.4. INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MODIFICATION SUR L'ENVIRONNEMENT 11
I.4.1. INCIDENCES ET MESURES LIEES A LA MISE EN COMPATIBILITE 11
I.4.2. LISTE DES MESURES LIEES AU PROJET 11
I.5. CRITERES, INDICATEURS DE SUIVI ET MODALITES 12

I - RESUME NON TECHNIQUE

Le présent résumé non technique est une version indépendante et identique au chapitre III.7 du rapport de présentation de la mise en compatibilité.

I.1. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les définitions ci-dessous sont celles publiées sur le site de la DREAL PACA et sont transposables à tout le territoire.

Enjeu

Un espace, une ressource, un bien, une fonction sont porteurs d'enjeu lorsqu'ils présentent, pour un territoire, une valeur au regard de préoccupations environnementales, patrimoniales, culturelles, etc., ou lorsqu'ils conditionnent l'existence, le bon fonctionnement, l'équilibre, le dynamisme et l'avenir de ce territoire. L'enjeu est indépendant de la nature du projet, il se rattache au territoire.

Ces biens, ces valeurs, ces fonctions peuvent être hiérarchisés au regard d'un référentiel spatial (Planète, Europe, France, région, département, pays, commune).
La hiérarchisation des enjeux tient compte :

- *Des aspects réglementaires,*
- *Du référentiel spatial (enjeu local / national / communautaire…),*
- *De l'écoute des acteurs locaux (qui n'ont pas tous la même appréciation des enjeux ni la même vision de leur territoire et de son avenir),*
- *Le cas échéant de caractéristiques techniques particulières.*

Elle doit être spatialisée.

Sensibilité

La sensibilité traduit les risques d'altération, de dégradation ou de destruction d'une composante de l'environnement, de perdre tout ou partie d'un enjeu, du fait de la réalisation du projet. La sensibilité se définit donc thème par thème et par rapport à la nature du projet envisagé. Les sensibilités peuvent se décliner selon un gradient de nul à très fort.

Il n'y a pas corrélation automatique entre niveau d'enjeu et niveau de sensibilité. La préservation d'une ressource (ex. : nappe phréatique) ou l'amélioration d'une fonction (ex. : transport) peut présenter un enjeu majeur pour un territoire et ne pas être sensible à un type de projet (ex. : ligne à très haute tension) tandis qu'elle va l'être à un autre (ex. : autoroute, voie ferrée).

Légende des niveaux d'enjeu / sensibilité

Fort	*Moyen*	*Faible*	*Nul*

Thématiques	Résumé
Milieu physique	
Climat Enjeu : moyen Sensibilité au projet : nulle	La commune de Saint-Etienne-de-Tinée présente un climat de type montagnard nivo-pluvial. Les hivers sont froids accompagnés de gel et de chutes de neige importantes (novembre à mars) et les étés sont frais et humides. L'ensoleillement moyen est de 205 jours par an et les précipitations se répartissent sur une centaine de jours avec un caractère orageux, bref et violent. Le Mistral venant du Nord et la Lombarde venant de l'Est sont les deux régimes de vents qui rythment le climat.
Topographie Enjeu : faible Sensibilité au projet : faible	La commune de Saint-Etienne-de-Tinée fait partie du parc national du Mercantour, situé au sein des hauts reliefs du département des Alpes-Maritimes, à la frontière France-Italie. Le territoire, entaillé par la haute vallée de la Tinée, comprend le domaine skiable de la station d'Auron localisé en rive droite de la vallée de la Tinée.

<table>
<tr><td></td><td>Le projet de télécabine sera implanté et survolera un secteur relativement pentu (hameau d'Auron – crête Bois Gaston-LasNabinas) contrairement à la gare intermédiaire qui sera localisé sur une zone plus plate (parking des pistes).</td></tr>
<tr><td>Géologie

Enjeu : nul
Sensibilité au projet : nulle</td><td>Le département des Alpes-Maritimes se compose :
- Au nord, de massifs anciens qui sont l'Argentera-Mercantour, majoritairement composé de gneiss et granite et le Dôme du Barrot,
- Au sud, de nombreux chaînons calcaires très développés allant jusqu'à la mer et limités à l'ouest par les massifs volcaniques de l'Estérel et du Tanneron.
La station d'Auron s'inscrit dans un cirque glaciaire, ouvert vers le sud-est, creusé dans les terrains sédimentaires et métamorphiques, et tapissé d'un recouvrement de roches superficielles (éboulis, colluvions) et fluvio-glaciaire
La majeure partie de la zone est recouverte par des éboulis, plus ou moins récents, superficiels et fortement caillouteux, présentant une stabilité limitée, entre 1700 et 1950/2000 m. Les affleurements et crêtes calcaires sont situés aux abords des cimes (Chevalet et Las Donnas). Les fortes pentes et le climat ralentissent le processus de formation du sol qui est donc vulnérable lors des remaniements de terrain.</td></tr>
<tr><td>Eaux souterraines

Enjeu : moyen
Sensibilité au projet : faible</td><td>Présence de deux masses d'eau souterraines :
<table>
<tr><th>Socle des massifs Mercantour Argentera, dôme de Barrot (FRDG610)</th><th>Formations variées du Haut Verdon et du Haut Var (FRDG423)</th></tr>
<tr><td>Utilisation pour l'alimentation en eau potable des collectivités locales</td><td>Utilisation pour l'alimentation en eau potable des collectivités locales</td></tr>
<tr><td>Bon état quantitatif en 2015 avec un niveau de confiance élevé de l'évaluation (SDAGE 2022-2027)</td><td>Bon état quantitatif en 2015 avec un niveau de confiance élevé de l'évaluation (SDAGE 2022-2027)</td></tr>
<tr><td>Bon état chimique en 2015 avec un niveau de confiance moyen de l'évaluation (SDAGE 2022-2027)
Présence de pollutions naturelles ponctuelles comme l'arsenic (roches) et de bactéries (bétail)</td><td>Bon état chimique en 2015 avec un niveau de confiance élevé de l'évaluation (SDAGE 2022-2027)</td></tr>
</table>
La zone d'étude n'est pas sujette aux risques de remontées de nappe.
Les deux masses d'eau sont moyennement à fortement vulnérables aux pollutions de surface, selon la couverture et la perméabilité des formations aquifères.</td></tr>
<tr><td>Eaux superficielles

Enjeu : moyen
Sensibilité au projet : faible</td><td>Présence de deux masses d'eau superficielles :
<table>
<tr><th>Riou d'Auron (FRDR11078)</th><th>Tinée (FRDR84)</th></tr>
<tr><td>Traverse le domaine skiable d'est en ouest et s'écoule sur 1.9km avant de se jeter dans la Tinée</td><td>Prend sa source dans le massif du Mercantour et s'écoule sur 69km avant de se jeter dans le Var</td></tr>
<tr><td>Caractérisé par des écoulements intermittents</td><td>Caractérisée par une crue printanière importante</td></tr>
<tr><td>Utilisation pour la production de neige de culture</td><td>Utilisation pour la pêche</td></tr>
<tr><td>Bon état chimique en 2015 et en objectif de bon état 2027 (SDAGE 2022-2027)</td><td>Bon état chimique et en objectif moins strict à l'horizon 2027 pour le paramètre ichtyofaune (SDAGE 2022-2027)</td></tr>
</table></td></tr>
</table>

	<table><tr><td>Présence de nutriments phosphorés</td><td></td></tr><tr><td>Etat écologique moyen à bon selon les stations des eaux Présente d'azote, de phosphore (station d'épuration) et mauvais bilan d'oxygène selon la station 2</td><td></td></tr></table> Les deux masses d'eau sont jugées comme fortement vulnérables.
Milieu naturel	
Périmètres à statut Enjeu : moyen Sensibilité au projet : faible	L'aire d'étude est incluse en totalité dans la ZNIEFF type 2 « Bassin de la Haute Tinée ». Sont également présents au sein du périmètre, une zone humide identifiée 06CEN452 liée au Torrent et prairies du Riou d'Auron, ainsi que les terrains gérés par le CEN correspondant à des pelouses alpines (4 sites, deux vers la cime de Las Donnas, et deux autres autour de la gare d'arrivée du TSD des Hautes planes). Trois Plans Nationaux d'Actions : PNA du Râle des genêts, PNA du Gypaète barbu (zones de présence et de reproduction), PNA du Lézard ocellé (présence est peu probable et milieux non favorables). La zone d'étude ne recoupe aucun site du réseau Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches et pris en compte dans l'évaluation sont les suivants : - la ZSC/ZPS « Le Mercantour », située à environ 860 m, - la ZSC « Chauves-souris de la Haute Tinée » localisée à environ 800 m, - la ZSC Entraunes, situé à environ 4,5 km, - la ZSC Adret de pra gaze, à environ 7,8 km.
Enjeux écologiques Enjeu : faible à moyen Sensibilité au projet : faible à moyenne	Si de nombreux enjeux sont connus et ont été inventoriés à l'échelle du domaine skiable de la station d'Auron, les enjeux au sein de la zone du projet sont peu nombreux. Toutefois, des espèces de flore à enjeux forts sont présentes au niveau de Sauma longue, et des espèces d'oiseaux et d'insectes à enjeux y ont également été identifiés. La zone de projet empiète sur les habitats suivants : - Pessière-mélezein d'ubac, calcicole, du montagnard supérieur (enjeu moyen), - Fourré montagnard à prunier de Briançon (enjeu moyen), - Fourrés du *Berberidion vulgaris*, - Pelouse montagnarde à subalpine thermophile à brachypode rupestre (enjeu moyen), - Pelouse écorchée oroméditerranéenne à astragale toujours verte et onosma fastigié (enjeu moyen), - Pelouse basophile montagnarde à brome érigé et sainfoin des montagnes (enjeu NC), - Pelouse subalpine en gradins à seslérie bleue et avoine des montagnes (enjeu moyen). - Eaux courantes temporaires. Dans cette même zone, des milieux anthropisés sont également présents : - Réseaux routiers, - Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines.
Trame verte et bleue	Le projet est inscrit dans un réservoir de biodiversité (zone 1) et une zone 3 – enjeu écologique secondaire de la trame verte et bleue (TVB) du PLUm. Il

Enjeu : moyen Sensibilité au projet : faible	survole également le Riou qui est identifié dans la TVB du PLUm comme cours d'eau constitutif de la TVB et comme zone humide du CEN PACA. Le périmètre de mise en compatibilité est inscrit en zone 4 – enjeu écologique en milieux anthropisés ou en développement.
Risques naturels et technologiques	
Risque avalanche Enjeu : moyen Sensibilité au projet : nulle	La commune est couverte par un Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) avalanche approuvé le 31 juillet 2007. Le projet est concerné par des zones rouges et bleues où l'aléa va de modéré à élevé, et de faible à modéré, pour des phénomènes avalancheux écoulements denses et/ou aérosol.
Risque incendie Enjeu : moyen ou faible Sensibilité au projet : nulle	La commune de Saint-Etienne-de-Tinée ne dispose pas de Plan de Prévention des Risques Incendies et se voit appliquer les règles du Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI) approuvé le 11 mai 2020 pour la période 2019-2029. La carte d'aléa des risques feux de forêt du PDPFCI des Alpes-Maritimes identifie la zone de projet en risque faible à très faible.
Risque inondation Enjeu : faible Sensibilité au projet : nulle	La commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation, approuvé le 31 juillet 2007. Au niveau de la zone de projet, le risque inondation par ruissellement et ravinement est présent uniquement en fond de vallée. Le risque de ruissellement du à des précipitations intenses localisées (épisodes méditerranéens notamment) est important.
Risque de mouvement de terrain Enjeu : moyen Sensibilité au projet : faible	La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Mouvement de terrain, approuvé le 31 juillet 2007. Le projet est concerné par des zones bleues et rouges (sur la partie haute) pour divers aléas : - Zones bleues d'aléa limité pour reptation (S), ravinement (R), affaissement (A), et quelques zones d'éboulement (Eb) en partie basse, - Zones rouges R2 d'aléa majeur de grande ampleur, principalement sur les parties hautes de la zone d'étude pour éboulement, fluage, reptation, effondrement, glissement, ravinement.
Risque retrait-gonflement des argiles Enjeu : moyen Sensibilité au projet : nulle	Le projet est concerné par l'aléa retrait/gonflement des argiles, variable selon le secteur concerné : faible côté sud-est (autour du téléphérique Las Donnas), modéré à fort côté nord-ouest (autour du secteur Las Nabinas).
Risque sismique Enjeu : moyen Sensibilité au projet : nulle	La commune de Saint-Etienne-de-Tinée se trouve en zone 4 de sismicité moyenne.
Risque lié au radon Enjeu : fort Sensibilité au projet : nulle	La zone d'étude est soumise à un potentiel radon élevé selon le zonage national.
Risque technologique Enjeu : nul Sensibilité au projet : nulle	La commune de Saint-Etienne-de-Tinée et la zone de projet ne sont pas concernées par un PPR technologique.
Milieu humain	
Auron et sa station Enjeu : fort Sensibilité au projet : moyenne	Station de ski historique du département, la station d'Auron est située à 1 600 m d'altitude et possède le plus grand domaine skiable des Alpes-Maritimes qui monte jusqu'à 2 460m d'altitude.

	Il s'étend sur 4 secteurs (Las Donnas, Sauma-Longue, Demandols et Lieuson) et possède 43 pistes soit un total de 135 km. Il dispose également de 19 remontées mécaniques et est équipé de 429 canons à neige dont la production est assurée grâce aux 2 retenues collinaires d'altitude (Cluot Dauphin et Chalvet). En saison hivernale, Auron comptabilise en moyenne 300 000 « journées-skieurs » et représente un secteur d'emplois important (300 dont 250 saisonniers dans les remontées mécaniques) pour le territoire de la Haute-Tinée. De nombreuses activités extérieures tournées vers la nature sont également praticables en saison estivale (randonnées, vélo, cours de sports, expositions…). Le tourisme lié à la station de ski fait fluctuer la population de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée (de 1 100 habitants à 3000 en période estivale et de 350 habitants hors saison à 13 000 personnes en hiver. Le SMSM (Syndicat Mixte des Stations du Mercantour) porte une politique ambitieuse de développement et d'aménagement des stations d'Auron, Isola 2000 et Saint-Dalmas-le-Selvage. Le maintien d'Auron comme station d'envergure régionale (voire nationale et internationale) fait partie des objectifs du SMSM. Pour cela, une restructuration du domaine skiable d'Auron et une modernisation des équipements avec la création d'une télécabine débrayable à deux tronçons et sa gare intermédiaire sont prévues. Il s'agit du projet faisant l'objet de la présente déclaration de projet, de création de la télécabine « Riou – Sauma longue » avec sa gare intermédiaire qui sera implantée sur le parking existant dans le secteur de Chastellares.
Occupation du sol Enjeu : moyen Sensibilité au projet : faible	Malgré une ambiance à dominance naturelle, le secteur est marqué par la pratique du ski (pistes, gares et remontées mécaniques). Sur la zone d'étude, on y retrouve une alternance de milieux naturels (forêts de conifères et végétation éparse de haute montagne) et de milieux plus ou moins anthropisés et aménagés (pistes, remontées mécaniques, chemins d'exploitations, restaurants…). Les secteurs de haute montagne, proches des cimes, sont constitués de roches nues, éboulis récents, falaises et affleurements rocheux. Dans ces zones, seules peuvent se retrouver les gares d'arrivée de remontées mécaniques.
Réseaux Enjeu : fort Sensibilité au projet : faible	Tous les réseaux sont présents au niveau de la station d'Auron et ses abords immédiats (réseaux humides, secs, télécom). Le réseau neige concerne davantage la zone de projet. Il assure la production de neige de culture grâce à 2 retenues collinaires d'altitude (Cluot Dauphin et Chalvet) et de 429 canons à neige, piloté par 3 usines à neige et 3 stations de pompage.
Gestion des déchets Enjeu : faible Sensibilité au projet : nulle	La collecte des déchets sur la commune est réalisée par la Métropole de Nice Côte d'Azur. Les ordures ménagères sont collectés en porte-à-porte alors que les emballages ménagers sont à apporter aux points d'apport volontaire (PAV) sur l'espace public et que le reste des déchets sont à conduire à la déchetterie la plus proche (Isola).
Accessibilité, déplacements et transports	
Voirie et trafic Enjeu : fort Sensibilité au projet : moyenne	Saint-Etienne-de-Tinée est accessible par la RM2205 via la RM6202 et l'A8 depuis Nice et relie la station d'Auron par la RM39. La commune draine un trafic journalier d'environ 1 500 véhicules en moyenne (hors pics estivaux, hivernaux et week ends).

	De nombreuses pistes non carrossables accessibles en 4x4 sont présentes sur la zone d'étude, qui est principalement accessible par une boucle partant des Nabines et donnant accès au secteur Las Donnas. La capacité de stationnement public de la station d'Auron est de 2 500 places réparties entre 5 parkings gratuits et du stationnement le long des rues.
Transports en commun Enjeu : moyen Sensibilité au projet : nulle	La ligne 91 est la seule du réseau Ligne Azur qui dessert la commune de Saint-Etienne-de-Tinée. Des navettes internes et externes à la station, permettent de faire le tour de la station ou de faire la liaison entre les villages des alentours (Saint-Dalmas-le-Selvage, Isola…).
Modes doux Enjeu : moyen Sensibilité au projet : nulle	Le département des Alpes-Maritimes est couvert par un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). De nombreux chemins de randonnées, dont le GR5, ainsi que des circuits VTT, sont présents au niveau de la station de ski d'Auron.
Pollutions, nuisances sonores et qualité de l'air – Cadre de vie	
Sites et sols pollués Enjeu : faible Sensibilité au projet : nulle	La commune de Saint-Etienne-de-Tinée possède seize sites identifiés BASIAS (Anciens Sites Industriels et Activités de Services) et un identifié comme BASOL (Sites/Sols pollués potentiellement et nécessitant l'intervention des pouvoirs publics de façon préventive ou curative). La zone de projet ne se trouve pas à proximité immédiate avec un des sites BASIAS ou le site BASOL.
Qualité de l'air Enjeu : moyen Sensibilité au projet : faible ou nulle	Sur la commune de Saint-Etienne-de-Tinée, les émissions de l'ensemble des polluants sont principalement dues au résidentiel et au transport routier. Les voies de circulation RM2205 et RM39 sont les deux zones à enjeux en termes de pollution atmosphérique. La qualité de l'air est plutôt bonne la majorité de l'année sur la commune (indice ICAIR365 de 3 environ), avec une tendance aux pics de pollution à l'ozone en été, ainsi qu'en période de forte affluence en saison hivernale et le week-end.
Nuisances sonores Enjeu : moyen Sensibilité au projet : moyenne	La zone d'étude étant relativement éloignée de toute source de bruit importante (industrie, axe routier majeur, centre urbain ou agglomération de plus de 100 000 habitants…), l'ambiance sonore est considérée comme très calme. En dehors des pics de fréquentation, les bruits proviennent majoritairement de la nature. En période de forte affluence touristique, notamment en hiver, le fonctionnement des remontées mécaniques engendre un bruit de fond sur la zone d'étude immédiate. Certaines remontées sont en fonctionnement en été. Les pics de trafics peuvent être également source de bruit.
Autres nuisances Enjeu : moyen Sensibilité au projet : nulle	Sur la sone d'étude, seule la circulation automobile au droit des routes existantes, ainsi que les remontées mécaniques (notamment les gares), peuvent être source de vibrations. Toutefois, ces éléments ne sont pas de nature à créer des phénomènes de vibrations significatifs. Aucune source particulière d'odeur permanente ou temporaire n'affecte la zone du projet, en dehors des odeurs habituellement discernables en zones naturelles et de montagne. Globalement, aucune émission lumineuse n'est présente sur une grande majorité de la zone d'étude. Les abords du site sont toutefois émetteurs de sources lumineuses notamment au niveau de la station, lié à l'éclairage publique, aux feux des véhicules en circulation, ainsi qu'aux lumières des habitations à proximité.
Santé humaine	

Effets du bruit, de la pollution atmosphérique et de la qualité de l'eau sur la santé humaine Enjeu : moyen Sensibilité au projet : faible	Les niveaux de bruit actuels ne sont pas susceptibles d'avoir des effets sur l'audition. Ils ne sont pas non plus susceptibles d'induire une gêne. Toutefois la population présente, au plus proche des installations de la station telles que les remontées mécaniques, peut être dérangée par leur fonctionnement en journée. Lors des pics de pollution atmosphérique, la qualité de l'air peut être suffisamment dégradée dans la zone de la station d'Auron et ses abords, pour que les personnes les plus sensibles présentent temporairement des symptômes liés à la pollution atmosphérique (toux, crises d'asthmes, irritations oculaires…). Toutefois, ce risque est limité au vu de la qualité de l'air sur la station. La qualité des eaux superficielles, souterraines et captées pour l'alimentation en eau potable ne sont pas susceptibles d'avoir des effets sur la santé humaine.
Paysage et patrimoine	
Patrimoine Enjeu : fort Sensibilité au projet : moyenne	La zone de projet est affectée par : - les périmètres de protection de deux monuments historiques (chapelle Saint-Erige et le Pilon d'Auron), - le zone de saisine archéologique n°4 nommée « Nabinas » (reste d'une enceinte fortifiée protohistorique appelée « enceinte des Nabines).
Paysage Enjeu : fort Sensibilité au projet : moyen	Avec un paysage montagnard, le domaine skiable d'Auron combine une activité humaine marquée et des paysages plus naturels et remarquables (forêts, montagnes, prairies, vastes crêtes…). Le tourisme participe fortement au développement de la station ainsi qu'au modelage des paysages (pistes de ski, de randonnées, aménagements…) mais bien qu'il soit un élément marquant, il ne dénature pas pour autant les caractéristiques sub-alpines du territoire. Le périmètre de mise en compatibilité est une zone minéralisée, plate et peu construite encaissée dans un paysage montagneux. Du fait de sa petite superficie et de sa localisation, cette zone s'insère sans difficulté dans le paysage proche et plus global grâce, notamment, à certains éléments paysagers remarquables (forêts, montagnes…).

I.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET CARACTERISTIQUES DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHEES

Pour les thématiques suivants, l'évolution sera identique avec et sans mise en œuvre de la mise en compatibilité :

- Climat : changement climatique global,
- Topographie / géologie / risque sismique : pas d'évolution notable en dehors de la tenue des sols en lien avec le changement climatique,
- Eaux souterraines : risque de diminution de la quantité et de la hauteur du niveau de la nappe en lien avec le réchauffement climatique.
- Eaux de surface : risque de diminution du débit du Riou en lien avec le réchauffement climatique,
- Captages / Alimentation en eau potable : risque de diminution de la disponibilité en eau avec le réchauffement climatique,
- Périmètres à statut : pas d'évolution notable,
- Trame verte et bleue : pas d'évolution à prévoir,
- Ensemble des risques naturels : pas d'évolution à prévoir en dehors des modifications possibles de la tenue des sols avec le changement climatique,
- Occupation du sol : pas de modification significative,

- Réseaux : pas de modification significative
- Gestions des déchets : pas de modification significative.

Pour la majorité des autres thématiques, aucune modification significative n'est à prévoir sans mise en œuvre de la mise en compatibilité, mais les évolutions suivantes sont à prévoir après mise en œuvre de la mise en compatibilité et réalisation du projet :

- Habitat naturel, faune et flore à enjeux :
  - La présence de la station de ski maintient les milieux ouverts et évite ainsi la réduction de biodiversité liée à la fermeture des milieux. Une attention particulière devra être portée à l'implantation des pylônes et des gares pour ne pas nuire aux espèces identifiées, notamment s'agissant de la flore,
- Voiries et transport :
  - Légère diminution du stationnement public gratuit (-130 places environ sur 2 500 existantes),
  - Connexion directe et rapide entre la station et le domaine skiable, d'où une limitation des trajets en voiture depuis la station vers le plateau de Chastellares : baisse du besoin de stationnement sur ce plateau,
- Cadre de vie :
  - Evitement des trajets routiers entre la station et le plateau de Chastellares l'hiver, donc diminution des émissions de polluants atmosphériques,
  - Modernisation des installations et remontées mécaniques : optimisation et diminution des nuisances sonores avec des équipements plus performants,
- Santé humaine :
  - Effet positif de la diminution des nuisances sonores et des émissions de polluants,
- Patrimoine et paysage :
  - Enjeux d'intégration paysagère à respecter, notamment pour les gares à construire,
  - Prise en compte l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, notamment pour la gare aval inscrite dans un périmètre de protection de monuments historiques,

Pour la population et les activités, la mise en compatibilité permet de maintenir des emplois et donc des habitants alors que l'absence de mise en compatibilité présente un risque de décroissance de la population au regard de la baisse d'attractivité économique et des emplois de la station, en lien avec la diminution de l'enneigement futur (changement climatique).

I.3. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ETUDIEES

I.3.1. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

Sur le secteur historique de développement de la station qu'est Las Donnas, le plus vaste et le plus fréquenté de la station, différentes analyses ont montré que les remontées sont vieillissantes, peu fonctionnelles, inconfortables pour les usagers et sous dimensionnées par rapport à leur fréquentation aux pics de la saison d'hiver.
Enfin, des études sur l'enneigement actuel et futur de la station permettent de démontrer l'intérêt de restructurer le secteur pour privilégier les zones dont l'enneigement futur sera le plus important.

Ainsi, aucune implantation autre qu'au sein du domaine skiable d'Auron et dans le secteur de Las Donnas n'était envisageable.

I.3.2. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA CONCEPTION DU PROJET PERMIS PAR LA MISE EN COMPATIBILITE

Afin de garantir le fonctionnement à moyen terme de la station de ski en prenant en compte le changement climatique, le projet a été conçu :

- pour permettre d'accéder à la partie haute du domaine skiable et à garantir le retour station, sans besoin accru en neige artificielle (préservation de la ressource en eau et limitation de la consommation énergétique pour la production de neige de culture),
- pour prendre en compte la biodiversité, la topographie et le paysage en créant uniquement deux nouvelles

télécabines et pas de nouvelles pistes,
- pour limiter l'artificialisation des sols en implantant la gare intermédiaire, objet de la mise en compatibilité, sur des terrains déjà imperméabilisés (parking existant) et donc le foncier a été réservé en vue d'une éventuelle urbanisation future.
- Pour renaturer les terrains des deux équipements démantelés : téléski du Riou et le télésiège fixe des Prés.

I.4. INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MODIFICATION SUR L'ENVIRONNEMENT

I.4.1. INCIDENCES ET MESURES LIEES A LA MISE EN COMPATIBILITE

Thématique	Niveau d'incidences brutes de la mise en compatibilité	Mesures ERC de la mise en compatibilité
Climat et changement climatique	Incidence nulle	*Aucune thématique environnementale ou de santé humaine ne nécessite la mise en œuvre de mesures dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU.*
Topographie et géologie	Incidence négligeable à nulle	
Eaux souterraines et superficielles / captages	Incidence nulle	
Evaluation des incidences Natura 2000	Incidence nulle	
Habitats naturels et flore	**Incidence négative faible**	
Faune	**incidence négative modérée**	
Trame verte et bleue	Incidence négligeable	
Risques naturels et technologiques	Incidence nulle	
Population et activités	**incidence positive**	
Occupation du sol	Incidence négligeable	
Réseaux et consommation énergétique	Incidence négligeable à nulle	
Gestion des déchets	Incidence nulle	
Voiries et déplacement / stationnement	Incidence négligeable	
Cadre de vie et santé humaine	**incidence positive**	
Paysage et patrimoine	Incidence négligeable	

I.4.2. LISTE DES MESURES LIEES AU PROJET

Mesures en phase chantier
- E1- Redéfinition des caractéristiques du projet
- E2- Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leur habitats
- R1 – Respect de la charte Chantier Vert de la Métropole
- R2 – Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation
- R3 - Balisage préventif divers ou mise en défens
- R4- Dispositif de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)
- R5- Modalités écologiques de défrichement et débroussaillage
- R6 - Adaptation de la période des travaux sur l'année – Respect d'un calendrier de chantier adapté aux espèces présentes
- A1 - Suivi du chantier par un écologue naturaliste expert

Mesures en phase exploitation
- R7 – Dispositif de limitation des nuisances envers la faune
- R8 – Gestion différenciée en entretien / débroussaillage doux
- R9- Dispositif de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)
- A2 – Balisage des zones destinées à la recolonisation végétale naturelle

I.5. CRITERES, INDICATEURS DE SUIVI ET MODALITES

Les indicateurs prévus pour l'analyse des résultats de l'application de la mise en compatibilité du PLUm, mis en œuvre pendant une durée de 6 ans, sont les suivants :

- Objectif 1 : Evolution des populations faunistiques
  - Suivi sur les oiseaux et les insectes : absence/présence des espèces,
- Objectif 2 : Vérification du maintien de la flore protégée
  - Vérification de la présence des espèces protégées identifiées à Sauma Longue et le long du parcours des télécabines : absence/présence des espèces,
- Objectif 3 : Ressources en eau
  - Vérification de la consommation et des prélèvements en eau pour la neige de culture : volume d'eau consommé / prélevé,
- Objectif 4 : Stationnement - Vérification de la suffisance du nombre de stationnement
  - Nombre de véhicules en stationnement anarchique,
  - Nombre de plaintes à l'office du tourisme ou en mairie vis-à-vis du stationnement.